

Houda Melaouhia Ben Hamadi

Université de Carthage
houdabenhamadi@gmail.com

LES ACTES MENAÇANTS IMPLICITES : LE CAS DES INSULTES INDIRECTES

“The implicit threatening acts: the case of the indirect insults”

SUMMARY – The aim of studying the indirect insult, based on the analysis of the tropes, is double. We shall, on one hand, try to show that verbal abuse emanates not only from the use of the forbidden expressions, but also relations between the words from which the sense can be diverted. On the other hand, opting for a corpus established by statements of spontaneous French and Tunisian dialect, we shall try to see if the argumentative strategies adopted by speakers of tongues and different cultures are the same. For that purpose, we are going to rely on the cognitive pragmatics.

KEYWORDS – cognitive pragmatics, comparison, context, inference, metaphor, racial slur

RÉSUMÉ – L’objectif de notre étude sur l’insulte indirecte, qui est fondée sur l’analyse des tropes, est double. Nous tenterons, d’une part, de montrer que la violence verbale n’émane pas seulement de l’usage des expressions interdites, parce que considérées comme grossières, mais également des relations entre les mots dont les sens peuvent être détournés. D’autre part, optant pour un corpus constitué d’énoncés du français spontané et du dialecte tunisien, nous essaierons de voir si les stratégies argumentatives adoptées par des locuteurs natifs de langues et cultures différentes sont les mêmes. À cet effet, nous allons nous appuyer sur l’approche de la pragmatique cognitive contextualisée.

MOTS-CLÉS – pragmatique cognitive, comparaison, contexte, inférence, métaphore, insulte raciale

1. Introduction

Dans cette contribution, nous nous proposons de traiter des insultes raciales comme actes langagiers menaçants qui peuvent être proférés non seulement lors des disputes, des querelles, mais également dans les conversations quotidiennes où elles peuvent prendre des formes diverses. En effet, pendant les interactions verbales, certaines expressions taboues peuvent échapper et offenser l’autre qui peut être présent dans la situation de communication. Lorsqu’elles sont directes, dans le sens où l’insulteur et l’insulté constituent les deux instances de locution, elles peuvent se réaliser dans un énoncé averbal, nominal, sous forme d’une in-

terjection, d'une apostrophe, etc., mais lorsqu'elles sont indirectes, dans la mesure où l'insulté même, s'il n'est pas absent, est délocuté et est désigné à la 3^e personne, elles intègrent des énoncés verbaux. Il est à signaler que nous empruntons la notion de « délocution » aux travaux de Guillaume (1943–1944) et non à ceux de Benveniste (1966) qui s'appuie sur la seule valeur référentielle des pronoms. Guillaume (*op. cit.*)¹ leur confère une double valeur référentielle (parler de quelqu'un) et prédicative (en dire quelque chose).

Dans cette perspective, nous optons de travailler sur les insultes raciales dans les structures comparatives. Par comparaison, nous entendons toute structure qui permet de rapprocher deux entités. À cet effet, notre étude de la comparaison ne va pas porter sur une structure particulière, car nous croyons ferme comme Benveniste² que « comparer deux objets est une opération mentale dont se montrent capables tous les hommes [...] et cette opération ne requiert pas de forme linguistique spéciale ». Notre objectif est de mener une réflexion sur l'usage des expressions tabouisées dans deux langues non apparentées, mais qui sont en contact, à savoir le français spontané et l'arabe tunisien, afin de vérifier si, dans ce village planétaire, les usagers ont recours aux mêmes images pour insulter autrui, semblable mais différent. Le choix de la structure comparative n'est pas fortuit, il émane de notre objectif de voir comment les présuppositions et les inférences participent d'un savoir culturel partagé entre les différentes instances, locutive, interlocutive et non-interlocutive et rendent, par le biais de l'image comparative, ce qui est latent, interdit plus fort encore que l'expression dite toute crue.

Notre démarche consiste à adopter un plan tripartite dans lequel nous essaierons dans un premier moment de rendre compte des différentes expressions insultantes par lesquelles on désigne les hommes de couleur et qui répondent au schème structurel de la prédication. Dans un deuxième temps, nous allons comparer les structures métaphoriques dites expressives et les structures métaphoriques dites dénominatives. Dans un troisième temps, nous montrerons la spécificité de chaque langue, à travers l'étude des présuppositions et des inférences qui émanent de l'implicite sous-tendant ce type de structures.

2. Les insultes raciales dans les structures prédicatives

Généralement, pour désigner les hommes de couleur et les distinguer des autres races, sans essayer de leur faire perdre la face, le locuteur peut se référer à la simple couleur de la peau. Dans l'exemple suivant : « Le noir est un blanc

¹ Pour lui « la personne délocutive se trouve implicitement associée à la personne locutive » (*Leçons*, vol. 10, p. 114), cité in A. Joly (1994 : 48).

² É. Benveniste (1966 : 126) cité in C. Fuchs (2014 : 26).

comme les autres »³, les noms *noir* et *blanc* désignent respectivement par métonymie l'homme noir et l'homme blanc qui sont représentés ici dans un rapport d'identité équivalente, dans le sens où le prédicat n'exprime pas une propriété : **Le noir est blanc comme les autres*, est une phrase inacceptable. En fait, il s'agit ici d'une sorte de catégorisation. Selon A. Boone (1987 : 96), « dire qu'un élément x est un exemplaire (ou le seul exemplaire) du type X, c'est en effet identifier x, en le rangeant dans la classe des objets ou des êtres qui partagent ce type ». Cette structure identificatoire est suivie de la comparaison *comme les autres* qui appuie le fait que le noir et le blanc appartiennent à la même classe, au même type d'individus que les autres qui sous-entendent les êtres humains.

Or, cela n'empêche pas le contraste qui existe entre les deux couleurs d'évoquer des sèmes négatifs, dans des contextes particuliers, surtout lorsque d'autres termes sont utilisés à la place du terme *noir*. C'est le cas du terme *Nègre* qui, quoiqu'il soit synonyme de *noir*, étant dérivé du latin *niger* qui donne en espagnol *negro*, pour désigner par métonymie l'homme noir, est chargé de connotations négatives. En effet, le mot *noir* semble plus neutre que *Nègre* qui fait allusion à un très lourd passé qui remonte au Moyen Âge, lorsque les Africains subsahariens ont été victimes de la traite que certains historiens qualifient paradoxalement de « négrière », pour éviter l'expression plus directe « commerce d'esclaves », *slaves trade*. *Nègre* reste un mot très marqué. En témoigne cette séquence tirée de *Bug-Jargal* de Victor Hugo (1862 : 152) : « Nègres et mûlatres ! [...] viens-tu ici nous insulter avec ces noms odieux inventés par le mépris des blancs ? Il n'y a ici que des hommes de couleur et des noirs ».

Bien qu'au début du XX^e siècle, avec le mouvement littéraire « négritude » créé par Léopold Sedar Senghor et Aimé Césaire, voire avec les mouvements politiques en Amérique⁴, le mot *Nègre* ait connu un emploi positif, dans la mesure où il servait à revendiquer la culture identitaire des hommes noirs, il n'en demeure pas moins que les connotations négatives ont pris le dessus. *Nègre* est aujourd'hui un terme péjoratif, chargé de sèmes négatifs tels que /colonisé/, /dominé/, /exploité/, etc. qui mettent l'accent sur la relation de soumission du noir vis-à-vis du blanc, d'abus de pouvoir qu'a exercé ce dernier sur cet autre soi-même. De ce fait, ce terme est de nouveau considéré comme un mot tabou. Ces dernières années, il a été banni de l'usage. Aux États-Unis, on ne parle plus désormais que de *N-word*. Si on le prononce, on est taxé de raciste.

En arabe, l'équivalent de ce mot vient du persan *zanji-bar* qui renvoie à la côte Est de l'Afrique. *Zanji* désigne donc l'esclave d'origine africaine. Dans le dialecte tunisien, le terme utilisé est emprunté à l'espagnol *nigro* pour l'homme et *nigretta* pour la femme. Mais l'usage n'est pas très fréquent. Dans des contextes

³ Titre d'un article en ligne, sur sateafrique.com, mis à jour le 23.09.2011, consulté le 02.01.2016.

⁴ Cf. le discours de Martin Luther King où il emploie à plusieurs reprises le mot *nègre* beaucoup plus que *noir*.

où l'on veut offenser un homme noir, on fait appel à d'autres termes qui désignent directement la couleur noire, comme par exemple *kaḥlouch* (masc.), *kaḥlou-cha* (fém.), rarement *aswad* qui vient de l'arabe littéraire. Le même terme est utilisé en argot « karlouche », avec son origine *krèle* qui signifie 'noir'. Cette couleur à connotation négative peut être associée à des adjectifs péjoratifs qui marquent l'intensité, par exemple, pour montrer son mécontentement ou pour ricaner en parlant d'une mariée noire, on dit d'elle qu'elle est très noire :

La[°]rûsa kaḥla mar[°]ûba

La-mariée noire faisant peur

ou bien si sa peau est basanée, brune, et si on veut l'offenser, on modifie ce teint en ajoutant l'adjectif péjoratif *msawda* qui dérive de la couleur *aswad* noir. Ainsi, le récepteur comprend que l'être dont on parle a un teint foncé qui tire plutôt sur le noir, autrement, son teint est noirâtre et non bruni, hâlé.

L'intensité peut être marquée par la comparaison au moyen de l'outil grammatical *-ki*, l'équivalent de *comme* :

la[°]rûsa kaḥla ki -l-fahma

la mariée noire comme le charbon

ou bien

Kaḥla ki - z-zift

noire comme du goudron

Comme nous le remarquons, le sème commun qui permet de rapprocher le comparé, un être humain, au comparant, est la couleur noire, celle de matériaux salissants.

Il va sans dire que dans certaines situations de communication, où les interlocuteurs ont un rapport très affectif, le mot *kaḥlouch* devient positif. Par cet emploi, le locuteur flatte son interlocuteur en ajoutant le suffixe qui indique la possession :

kahlouch-ti mizyâna w qalba-ha abyadh

Noire-ma (est) belle et cœur-son (est) blanc.
('ma (femme/ fille) noire est belle et a bon cœur')

On peut même employer le diminutif de *kaḥloucha*, *kḥilicha*. Toutefois, dans toutes les autres situations où l'homme de couleur est au centre de la discussion, qu'il soit présent en tant qu'interlocuteur ou absent, thème du discours, les règles

de convenances et de bienséance lui interdisent de proférer ce terme, qui est profondément raciste.

D'après ce petit aperçu, on pourrait dire que le terme *tabou* le plus répandu dans le dialecte tunisien touche seulement la couleur de peau, alors que celui du français est plus chargé, dans la mesure où il renvoie en même temps à la couleur et à l'histoire. Mais cette remarque ne peut être une vérité générale. D'autres mots et expressions de l'arabe dialectal sont également porteurs de connotations qui évoquent le passé des hommes de couleur. C'est le cas du terme *ouSîf*, qui vient de l'arabe littéraire. D'après le dictionnaire « Lisân al-^{arab} », *waSîf* est un domestique esclave, qu'il soit homme ou femme. Dans le parler tunisien, il perd ce sens, pour ne désigner par métonymie que l'homme noir.

Dans ce qui suit, nous allons prendre l'exemple de certaines expressions comparatives par lesquelles les locuteurs essaient de rabaisser leurs interlocuteurs, afin de vérifier si dans les deux langues on puise également dans les mêmes sources, en utilisant les mêmes stratégies discursives. Notre étude sera fondée sur « l'approche de la pragmatique cognitive contextualisée », telle qu'elle a été définie par Sperber et Wilson (1989).

3. L'étude des structures comparatives

La comparaison est un tour qui permet à certains locuteurs de faire des rapprochements insolites, comme le fait de comparer un être humain à un animal. Ce type de comparaison est considéré par certains linguistes tels que Fuchs (2014) comme étant qualitative, similitive, dans la mesure où le comparant, dans sa relation avec le comparé au moyen de l'outil comparatif *comme*, porte un sens caché qui est à l'origine de la création d'une nouvelle propriété. Autrement dit, la comparaison nécessite de recourir, pour interpréter l'image évoquée dans l'énoncé, non pas au sens littéral, mais au sens construit. Or, vu sous cet angle, la comparaison peut être confondue avec la métaphore, un autre tour « comparatif figuré »⁵, qui permet de mettre en relation de ressemblance deux entités différentes. Dans cette perspective, contrairement à ceux qui soutiennent l'idée selon laquelle « dans la comparaison, le mot ne signifie pas autre chose que ce qu'il signifie habituellement, alors que dans la métaphore, il se charge d'une signification nouvelle »⁶, la différence entre la comparaison similitive et la métaphore serait formelle, se situant au niveau de la présence ou de l'absence de l'outil comparatif. C'est pour cette raison que nous allons étudier les deux types de représentation comparative en nous appuyant sur deux exemples d'insultes à l'encontre de l'ex-garde des Sceaux Christiane Taubira. L'un a été

⁵ Cf. Tamba-Mecz (1981).

⁶ F. Moreau (1982 : 25).

proféré par des enfants le 2 novembre 2013 à Angers : « La guenon, mange ta banane ! ». L'autre a été publié par l'hebdomadaire *Minute* le 13 novembre 2013, dans la légende qui accompagne une photo présentant la ministre : « Maligne comme un singe, Taubira retrouve la banane ».

Apparemment, les deux structures comparatives sont différentes : dans la structure métaphorique, Mme Taubira est assimilée à la guenon, symbole de laideur. Nous pouvons la paraphraser comme suit : *Taubira est une guenon*. Cette phrase prédicative attributive établit une relation d'équivalence entre le comparant et le comparé. Quant au second énoncé, il peut être paraphrasé par : *Taubira est comme un singe*.

Ce qui est commun à ces deux représentations, c'est le comparant « singe », sachant que « guenon » est la femelle du singe. Mais, contrairement à la métaphore où le sème pertinent pour la similitude est implicite, sous-entendu, dans la comparaison similitive, le sème est explicite. Or, quoiqu'il soit exprimé, on ne voit pas la relation avec le comparé. Avec le comparant « singe », plusieurs sèmes peuvent surgir, tels que : /agressivité/, /provocation/, /menace/, /malice/, /malignité/, /cri/, /grimace/, /laideur/, /intelligence/, /agilité/. Comme nous le voyons, le singe suggère des sèmes aussi bien négatifs que positifs. La propriété évoquée dans la comparaison donne lieu, elle aussi, à deux interprétations. De nos jours, si l'on dit d'un être qu'il est « malin », c'est qu'il est habile, alors que l'origine du mot donne le contraire : « un être malin » est un être méchant, perfide. Nous sommes confrontée à une triple difficulté : la première concerne la référence qui est altérée, par exemple dans le premier énoncé métaphorique : le singe réfère-t-il à un être humain ? Et pour être plus précis : quel rapport référentiel existe-t-il entre l'homme noir et le singe ? La seconde relève de la cognition : comment expliquer l'association de ces termes contradictoires : humain/animal ? La troisième fait partie du domaine de l'énonciation où les interlocuteurs sont appelés, pour se faire comprendre, à avoir un « savoir mutuellement manifeste », car la combinaison de ces termes dans une autre langue pourrait sélectionner un autre sème pertinent, et donnerait de la sorte une autre lecture.

En effet, dans le dialecte tunisien, la comparaison d'un individu à un singe fait ressortir un autre sème que la malignité. Il suggère plutôt la laideur qu'on retrouve dans la métaphore de la guenon. Cependant, il est à signaler que le terme peut référer à tout un chacun. Dans l'utilisation de cette métaphore, il n'existe aucune connotation qui puisse être prise pour un acte verbal de discrimination raciale. C'est pourquoi nous soutenons l'hypothèse de Rastier (1987 : 39 sq)⁷ qui définit le sens comme « la valeur différentielle observable uniquement en fonction des quatre sphères de définition : une langue particulière (“dialecte”), une pratique discursive spécifique (“sociolecte”), un usage idiosyncrasique (“idiolecte”) et finalement le texte concret ».

⁷ F. Rastier (1987 : 39 sq), cité in D. Oskui (2003 : 82).

Dans les insultes raciales des Tunisiens, il n'existe aucun emploi de comparaisons animalières qui permettent de rapprocher l'homme noir avec un animal. Celles-ci permettent plutôt d'exprimer des propriétés qu'on peut assigner à tout être quelle que soit sa race. Mais, pour parler des hommes noirs, la désignation est fort souvent directe, comme on l'a vu ci-dessus. Reste que dans certaines régions, certains termes relèvent d'une comparaison implicite. C'est le cas de l'énoncé ci-dessous dans lequel le locuteur utilise le mot *Baganda* dans un sens méprisant pour désigner un homme noir :

Huwa Baganda w zîd mâ yihîbi-ch yihtram rûhu

Lui (est) Baganda et encore ne il-veut-pas il-respecte lui-même.
('Lui est « Baganda » et en plus il ne veut pas se faire respecter ')

Dans la première proposition, le rapport référentiel entre le sujet, l'homme et l'attribut nominal *Baganda* qui à la base est le nom d'un joueur africain de couleur noire, peut expliciter le sens métaphorique sous-jacent : il est noir comme Baganda. Par conséquent, la relation d'équivalence est établie entre deux êtres humains. Cela ne dévoile aucune contradiction.

Par contre, dans l'exemple suivant, l'interlocuteur originaire du sud de la Tunisie s'indigne de la relation d'amitié qu'entretient son interlocutrice avec un homme de couleur :

kifach ! mâ ta'raffe-ch illi huwa chouchâne !

Comment ? ne tu-sais-pas que lui chouchâne !
(Comment ? Tu ne sais pas que lui est un chouchâne !)

La proposition « lui est un chouchâne » telle qu'elle a été dite dans le discours oriente la lecture de cet énoncé. Le prédicat sert à ranger l'homme noir dans une classe bien déterminée⁸. Un interlocuteur qui n'a pas la même culture que son locuteur ne saurait le classer, surtout que le terme *chouchâne* est, par ailleurs, répandu comme nom de famille dont les membres peuvent être noirs ou blancs. Toutefois, dans l'énoncé ci-dessus, il ne s'agit pas d'une dénomination, mais d'une attribution, d'une propriété, servant à exprimer l'appartenance de l'individu à une classe. D'ailleurs, une telle prédication est fort utilisée dans le sud pour désigner les Noirs, habitant cette région. Dans ce cas, l'on peut se demander si la structure prédicative « c'est un chouchâne » est équivalente à son corollaire « c'est un noir ». L'enquête menée auprès de Tunisiens qui viennent d'autres régions nous a montré que ce terme n'est utilisé qu'avec un certain type d'hommes noirs, en particulier pour les habitants du sud tunisien ce terme désigne les esclaves noirs

⁸ Cf. M. Riegel (1985: 56–59) in A. Boone (*op. cit.*, p. 94).

affranchis. Pourtant, à l'origine le nom *chouchâne* vient du persan, puis de l'hébreu, et il a donné en arabe *sawsan* par lequel on désigne une plante, le lotus. Dans cette perspective, la structure prédicative s'assimilerait à une métaphore dénominative lexicalisée, dans la mesure où cette image connotée, par laquelle on compare l'homme noir à cette plante, s'est estompée avec le temps. En fait, la plupart des usagers de ce terme ignorent que cet emploi est métaphorique. Il s'agit en quelque sorte d'une catachrèse, puisque l'origine du sens dénoté par le comparant a été oubliée. C'est ce qui fait que le sème pertinent reste opaque. À travers cet emploi métaphorique un processus de recatégorisation s'est opéré et pour essayer de comprendre ce phénomène, nous devons nous appuyer sur les inférences.

4. L'approche inférentielle

Intimement liée à l'implicite, la métaphore participe d'un besoin de penser au-delà de ce que l'on dit. L'assertion présentée par l'énoncé implique un présupposé qui nécessite le recours à des informations supplémentaires non dites, afin de déchiffrer le signifié. Dans « X est un chouchâne », nous devons trouver les traits sémantiques qui permettent de distinguer le chouchâne des autres individus, en puisant dans le contexte non linguistique qui englobe les connaissances sociales, culturelles et civilisationnelles. Dans cette perspective, comme l'affirme Kleiber (1999 : 85), « l'interprétation [...] n'est pas acquise par les règles du code, mais par inférence, elle n'est pas donnée, mais calculée, construite ». Par conséquent, l'inférence va nous aider à dégager le sème pertinent qui fait que « x ressemble au lotus ». À cet effet, nous avons puisé dans l'histoire de l'île de Djerba où il existe un bon nombre de « chouchânes » qui habitent également dans les autres régions du sud. Mais notre choix n'est pas fortuit. Nous y étions amenée par l'appellation grecque de cette île, qu'on trouve dans l'Odyssée, chant IX : « Alors neuf jours durant, les vents de mort m'emportèrent sur la mer aux poissons. Le dixième nous met au bord des Lotophages, chez ce peuple, qui n'a pour mets, qu'une fleur ».

C'est ainsi qu'on appelait les habitants dans la mythologie grecque des mangeurs de lotus. D'après le dictionnaire électronique *TLFi*, « au sens figuré : lotus signifie ce qui fait oublier la patrie ». Pour A. Foucaud (1962 : 224), « L'accord est à peu près général pour situer sur le rivage des Syrtes les lieux habités par les mangeurs de lotus. On les rencontrait aux abords de la grande Syrte sur la côte de Lybie, et surtout de la petite Syrte qui correspond à la région du golfe de Gabès en Tunisie. Certains auteurs appellent *Gerbi* la partie du royaume de Tunis dans laquelle vivaient ces peuples ; d'autres parlent de l'île des lotophages, qui serait l'île de Djerba située à l'entrée du golfe de Gabès ». À cet égard, le rapprochement de l'homme noir avec cette plante, provient d'un passé horrible, où des Africains subsahariens ont été enlevés de leur pays d'origine. Ils ont été déracinés, coupés à tout jamais de leur patrie. Mais, parmi ces esclaves et grâce à l'abolition de

l'esclavage par Ahmed Bey (vers la fin du XIX^e siècle), certains ont connu un meilleur statut. Ils ont été affranchis. Or, malgré cela, le terme *chouchâne* aussi bien que l'adjectif *'atîg*, 'affranchi', restent foncièrement péjoratifs, car ils impliquent le fait d'être, à un moment donné, esclave ou domestique.

Le sens inférentiel a permis de révéler le sème pertinent qui rend cohérente la représentation donnée par cette image du lotus. Cela explique pourquoi cette appellation est ressentie par certains comme une offense, car elle permet de les marginaliser. Contrairement à ceux qui pensent que la métaphore dénominative lexicalisée émane d'une « nécessité de nomination collective, objective et dépourvue de toute intention affective » (Picoche & Honeste, 1994 : 116), nous pensons que l'intention malveillante du locuteur existe, elle est transmise indirectement, par le biais du trait sémique, qui correspond à « esclave affranchi », encore marqué comme esclave, redevable de sa liberté à ses libérateurs.

Pour la métaphore expressive du singe en français, l'intention du locuteur est plus marquée. Grâce au contexte linguistique (l'impératif, l'emploi de la 2^e personne) et aux éléments extralinguistiques (la peau de banane), l'idée d'implicature dans le sens défini par Grice (1989 : 220), se concrétise à travers cette représentation par laquelle l'interlocuteur est appelé à inférer. Ce qui se dégage de ce qui a été dit par inférence, ce n'est pas le trait physique, même si la guenon est associée à la laideur (dans le contexte où cet énoncé a été dit, *guenon* ne peut être pris pour une injure désignant la femme de mauvaise vie), mais c'est le retour aux origines de l'évolution. En témoignent la position rhématique dans l'énoncé de « mange ta banane » et la monstration de la peau de banane. L'intention du locuteur est de remonter à l'idée soutenue par les évolutionnistes (*cf.* Darwin, 1871), la filiation de l'Homme et la sélection liée au sexe, selon laquelle l'homme descendrait du singe et que ce sont les plus forts qui gagnent toujours.

Dans la deuxième insulte, c'est l'énergie retrouvée qui est « noircie » en quelque sorte. L'intelligence et la dignité de la réaction de Taubira sont taxées de « malignité », et la comparaison avec les singes est filée, elle ne retrouve pas « la pêche », mais la « banane », fruit traditionnellement associé à une friandise appréciée des singes.

La représentation qui lie le singe à la banane est inspirée d'un cliché, d'une idée reçue. En fait, le singe ne se nourrit pas que de bananes, mais également d'insectes et d'herbes. Quoi qu'il en soit, l'on se demande quel est le rapport de cette représentation avec l'homme noir. L'image de la banane est fortement liée à la période du colonialisme où l'homme blanc a dominé le monde des hommes de couleur :

Dans la pensée coloniale ou occidentale, la banane correspond dans ses représentations picturales à l'homme noir, au Nègre, à l'Afrique, aux Antilles. [...] Les éléments dépréciatifs conduisant à la formation des préjugés raciaux sont l'association sans contexte du singe mangeant une banane, dont l'image se substitue au Noir mangeant la banane. [...] Aux Antilles françaises, la banane entrait dans l'ordinaire des esclaves tout au long de la période esclavagiste. (Smith, 2010 : 33–34)

Ainsi, ces exemples d'énoncés métaphoriques montrent que le sens implicite, ou si l'on veut l'implicature, selon les propres termes de Grice (1989) voile les vraies intentions du locuteur qui puise par le procédé de décatégorisation / recatégorisation dans les représentations stéréotypiques, afin de marquer son territoire, de montrer qu'il a le dernier mot. L'insulte est double : elle n'est pas seulement contenue dans le dit, mais également dans le non dit dont le pouvoir suggestif heurte les esprits, dans la mesure où la simple idée d'esclavage évoque celles de domesticité, d'exploitation, de domination, de servitude, de soumission, d'instincts primitifs et bas, etc. Les connotations sont multiples, mais versent dans la même isotopie.

5. Conclusion

L'étude des métaphores raciales dans les deux langues non apparentées, à savoir le français spontané et le dialecte tunisien a montré que celles-ci puisent dans les mêmes *topoi* : toutes les deux utilisent les mêmes inférences. Toutefois, les stratégies ne sont pas les mêmes. En français, le locuteur peut avoir recours aux comparaisons similitives et aux métaphores animalières dont l'insulté subit une double offense, qui le rabaisse et lui fait perdre la face, pour reprendre les propres termes de Goffman (1973) : l'une, lorsqu'on l'assimile à une bête, l'autre se déduit de cette assimilation, à travers ce qu'elle comporte comme implicature.

En arabe dialectal, le locuteur évite d'utiliser, dans le cas des insultes raciales, des métaphores ou des comparaisons animalières. Cette interdiction relève de la culture arabo-musulmane où l'on considère que tous les êtres humains sont égaux. Or, paradoxalement, il lui arrive d'utiliser des représentations par lesquelles il rabaisse l'homme noir, qui se sent « traité pire que des animaux »⁹.

Bibliographie

- Benveniste Émile, *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1966
- Boone Annie, « Les constructions “il est linguiste”/“c'est un linguiste” », *Langue française*, 1987, vol. 75, p. 94–106
- Darwin Charles, *The descent of man, and selection in relation to sex*, London, John Murray, Albemarle Street (ed.) 1871
- Dictionnaire électronique *Lisân al-‘arab* : www.baheth.info
- Foucaud André, « Un petit problème d'histoire grecque : lotus et lotophages », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1962, vol. 50, n°175, p. 422–424
- Fuchs Catherine, *La comparaison et son expression*, Paris, Ophrys, 2014
- Glez Damien, « Le noir est un blanc comme les autres », URL : <http://www.slateafrique.com/43537/cope-decale-le-noir-est-un-blanc-comme-les-autres>, mis à jour le 23.09.2011, consulté le 02.01.2016

⁹ Cf. www.slateafrique.com, mis à jour le 21.05.2012, consulté le 02.01.2016.

- Goffman Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne*, t. I, « La représentation de soi », Paris, Minuit, 1973
- Grice Herbert Paul, « Presupposition and conversational implicature », in *Radical Pragmatics*, éd. P. Cole, New York, Academic Press, 1989, p. 269–282
- Guillaume Gustave, *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume (1943–1944)*, édité par R. Valin, W. Hirtle, A. Joly, Québec et Lille, Presses de l'Université Laval et Presses universitaires de Lille, vol. 10, 1990
- Hugo Victor, *Bug-Jargal*, Paris, 3^e éd., Paris, Gosselin et Bossange, 1829
- Joly André, « Éléments pour une théorie générale de la personne », *Faits de langue*, 1994, vol. 2, n° 3, p. 45–54
- Kleiber Georges, *Problèmes de sémantique. La polysémie en questions*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1999
- Moreau François, *L'image littéraire. Position du problème. Quelques définitions*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1982
- Oskui Daniel, « Le texte comme milieu naturel de la métaphore ou pourquoi un lion n'est pas toujours courageux » in *Cahier du C.I.E.L. 2000–2003. La métaphore du discours général aux discours spécialisés*, éd. C. Cortès, Paris, Centre interlangue d'études en lexicologie, Université Paris 7 Denis Diderot, 2003, p. 61–96
- Picoche Jacqueline, Honeste Marie Luce, « Les figures éteintes dans le lexique de haute fréquence », *Langue française*, 1994, n° 101, p. 112–124
- Rastier François, *Sémantique interprétative*, Paris, PUF, 1987
- Riegel Martin, *L'adjectif attribut*, Paris, PUF, 1985
- Smith Alistair, *Saga de la banane, vers des filières durables et équitables*, Paris, Charles Léopold Mayer, 2010
- Sperber Dan, Wilson Deirdre, *La pertinence : communication et cognition*, Paris, Éditions de Minuit, 1989
- Tamba-Mecz Irène, *Le sens figuré : vers une théorie de l'énonciation figurative*, Paris, PUF, 1981
- Trésor de la Langue Française informatisé (TLFi, site du CNRTL) : www.cnrtl.fr*

Houda Melaouhia Ben Hamadi est docteure en linguistique. Elle est actuellement maître de conférences HDR à l'Institut Supérieur des Langues de Tunis, Université de Carthage. Elle est membre de l'Unité de Recherche « Approches transversales en langue et en littérature ». Syntacticienne de formation, elle s'est, tout d'abord, intéressée aux problèmes liés à l'effacement dans les structures phrastiques, puis en élargissant sa réflexion, elle s'est tournée vers le domaine du discours pour étudier l'ellipse. Ce qui l'a amenée à traiter des questions de linguistique comparative et/ou contrastive. Elle est l'auteure de deux ouvrages dont l'un est tiré de la thèse et elle en garde, d'ailleurs, le titre : « Le rôle de l'effacement dans la théorie chomskyenne », Allemagne, éd. Paf., 2014. Le second est intitulé : « La grammaire du silence. Étude comparative entre le français et l'arabe de l'ellipse modale », Tunis, éd. Centre de Publication Universitaire, 2014. Elle est également co-directrice de publication des actes du colloque : « La violence verbale : approches discursives », Tunis, éditions arabesques, 2017. Elle a dans son actif plusieurs articles publiés dans des revues spécialisées comme *L'information grammaticale* (2005), ou dans des actes du colloque.